

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

**2021 -
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
- 2022**

SOMMAIRE

I. la vie des délégations régionales

Auvergne-Rhône-Alpes	5
Bourgogne-Franche-Comté	5
Bretagne	6
Centre-Val de Loire	6
Grand Est	7
Hauts-de-France	7
Île-de-France	8
Normandie	8
Nouvelle-Aquitaine	9
Occitanie	9
Pays de la Loire	10
Région Sud	10

II. Les commissions et groupes de travail

Commission <i>Affaires économiques et sociales</i>	12
Commission <i>Service public de l'art et de la culture</i>	12
Commission <i>Régions et territoires</i>	13
Groupe de travail transversal <i>Transition écologique</i>	13
Groupe de travail transversal <i>ÉgalitéS</i>	14
Groupe de travail transversal <i>Évaluation</i>	14
Groupe de travail transversal <i>Circulation internationale des artistes et des œuvres</i>	15
Groupe de travail transversal <i>Équipes artistiques</i>	15
Groupe de travail sectoriel <i>Danse</i>	16
Groupe de travail sectoriel <i>Musique</i>	16
Groupe de travail sectoriel <i>Marionnettes</i>	17
Groupe de travail sectoriel <i>Scènes conventionnées</i>	17

III. Portrait des adhérent·es

Juillet 2021 à juillet 2022	19
-----------------------------------	----

I. la vie des délégations régionales

Cette année, dans la majorité des régions, les travaux des délégations régionales du Syndeac reposent sur deux axes principaux :

- Le maintien de relations régulières avec les DRAC et les collectivités territoriales, voire la création des COREPS (en intersyndicale le plus souvent), permettent de réduire les nombreuses problématiques post crise. Malgré tout, des points de tension inquiétants existent et persistent dans certaines régions.
- Le dialogue s'entretient avec les DRAC concernant les plans de relance et leurs impacts pour les professionnels de la culture. Ces échanges sont fructueux et les préconisations précises du Syndeac sur un grand nombre de sujets sont reprises par les DRAC dans leur ensemble.

Auvergne-Rhône-Alpes

Un nouveau binôme de délégation est élu le 29 octobre 2021 : Fabienne Chognard, Dôme Théâtre et Bouba Landrille Tchouda, Compagnie Malka, avec toujours la volonté de poursuivre l'animation de la vie syndicale de façon plus collégiale. Ce même jour, les adhérents élisent Marine Dardant-Pennaforte, Compagnie La Fédération, en tant que représentante de la délégation au sein du COREPS. Depuis, les réunions en délégation se tiennent une fois par mois et débutent toujours par un rapide compte rendu du dernier CN avant de balayer l'ensemble des questions liées à la situation régionale et de présenter les dernières avancées des commissions qui se déroulent dans le cadre du COREPS.

La première plénière du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes se tient le 22 octobre 2021 à Lyon en présence des représentants de chacun des collèges (DRAC, Région, France urbaine, USEP-SV,...). En plus de Marine Dardant-Pennaforte, les adhérents investissent l'ensemble des groupes de travail du COREPS (politiques publiques, emploi et formation, territoires et publics...).

L'année 2022 est une période difficile pour l'ensemble des acteurs régionaux du secteur culturel. La Région annonce par voie de presse le 22 avril des baisses importantes de subventions de fonctionnement aux structures culturelles sur l'exercice 2022 alors même qu'elle a auparavant annoncé un budget stable pour la culture sur ce même exercice. Ces baisses annoncées, alors que les saisons des acteurs culturels sont lancées et les projets déjà en cours de réalisation, fragilisent et mettent en péril tout un secteur, à peine convalescent, à la suite des deux années de Covid. Joris Mathieu, Théâtre Nouvelle Génération, qui représente le Syndeac et plus largement l'USEP-SV, a rencontré la vice-présidente à la Culture de la Région, Sophie Rotkopf, sans que ce rendez-vous ne modifie les axes de la politique de baisse de soutien à de nombreux adhérents.

Après plusieurs demandes de rendez-vous, faites auprès de la Région et restées sans réponse, il est décidé en Intersyndicale Auvergne-Rhône-Alpes de mener une action le 7 juin 2022 devant l'Hôtel de Région à Lyon pour exprimer publiquement le profond désaccord avec ces méthodes. Au-delà des nombreux courriers envoyés, cette action est renouvelée le 30 juin, mais les mobilisations successives n'ont pas d'effet. Le COREPS ne semble pas non plus être un organe de concertations suffisamment puissant pour remettre en cause cette situation. À ce jour, aucune visibilité pour 2023 n'est possible, car la Région entretient l'ambiguïté entre baisses pérennes ou ponctuelles, et promet des appels à projets à l'automne censés se substituer aux aides allouées aux acteurs.

Bourgogne-Franche-Comté

Anne Monfort, Compagnie Day for Night et Roger Fontanel, D'Jazz Nevers Festival, sont reconduits à la délégation Bourgogne-Franche-Comté. Une année encore marquée par des réunions exclusivement en visioconférence à l'exception de la première qui se tient à Dole, le 1^{er} février, et qui est l'occasion de procéder à une très forte mobilisation pour interpeller DRAC et Région sur des questions et enjeux importants à travers des courriers distincts mais avec des sujets partagés. Le choix est fait à cette occasion d'un travail efficace et pertinent en intersyndicale USEP-SV.

La délégation réunit les adhérents avec une fréquence de six semaines environ, rythme également adopté par la délégation USEP-SV réunissant les délégués régionaux des Forces Musicales, du Profedim, du SNSP et du Syndeac.

Deux courriers sont à l'initiative de deux rencontres / concertations :

- l'un à l'invitation de la DRAC essentiellement ciblée sur le COREPS et le plan de relance ;
- un rendez-vous sollicité par la délégation USEP-SV auprès la vice-présidente culture consacré à la politique culturelle de la Région ainsi qu'à la mise en place d'une concertation confiée à un cabinet extérieur.

La conséquence directe de nos interpellations et de notre mobilisation est la mise en place d'un COREPS en Bourgogne-Franche-Comté à partir du 1^{er} juillet. Fabrice Boy, en tant que titulaire et Anne Tanguy, en tant que suppléante, représentent le Syndeac.

D'autres événements notables sont organisés dans le cadre de la délégation régionale : une réunion des équipes artistiques le premier juin à Chalon-sur-Saône, la mise en place d'une formation relative à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles au travail le 19 mai à Auxerre, en lien avec le SNSP et Profedim, la présence de certains adhérents dans le cadre d'une démarche de concertation quant à la structuration du cirque en Bourgogne-Franche-Comté, associant la DRAC, le Conseil régional et des organisations syndicales et professionnelles représentatives du secteur du cirque.

Bretagne

L'organisation de la vie syndicale se déroule collégalement jusqu'aux élections de novembre 2021. Un nouveau tandem est élu à l'issue d'un tour d'horizon sur la situation des équipes artistiques: Maïté Rivière, Scène nationale de Brest et Vincent Léandri, Scène nationale de Quimper.

Le COREPS Bretagne prend effet en début d'année avec deux premières réunions: une en février avec Nicolas Dupas, CDN Lorient, et l'autre en avril avec notre représentant élu en région, Emmanuel Pilaert, TNB, ainsi que Maïté Rivière.

En intersyndicale, un rendez-vous a lieu en septembre 2021 avec Emmanuel Ethis, recteur de la région académique de Bretagne, et Isabelle Chardonner, directrice régionale des affaires culturelles, pour travailler sur des questions en lien avec l'éducation artistique et culturelle, dans le sens d'une plus grande cohérence. Cet échange donne plus de poids lorsqu'en janvier 2022 une alerte est lancée au niveau national sur des consignes sanitaires injustifiées concernant les sorties de groupes scolaires aux spectacles.

Malgré un élargissement de la démarche intersyndicale pour obtenir un rendez-vous avec la Région, il nous est impossible de convenir d'une rencontre, à plusieurs reprises, faute de disponibilité de nos représentants.

Les échanges réguliers et collégaux avec plusieurs membres de l'USEP-SV permettent d'aborder la question des violences sexistes et sexuelles au travail et de se concerter en vue des formations des équipes.

Un second rendez-vous conjoint SNSP avec la directrice de la DRAC et le recteur a lieu le 20 avril pour aborder en particulier la mise en place concrète du Pass culture, son faible impact pour la fréquentation individuelle et ses difficultés, voire ses dérives concernant les sorties de groupes scolaires, sans parler des problèmes de mise en œuvre et de partage des informations.

Outre la réunion plénière de novembre, les échanges entre adhérents pourraient être enrichis par de nouvelles adhésions d'équipes artistiques, qui ainsi renforceraient le partage d'informations et d'expériences.

Centre-Val de Loire

À la suite de la désignation de ses deux nouveaux délégués régionaux, Jérôme Montchal, Scène nationale de Châteauroux et Camille D'Angelo, Centre chorégraphique national de Tours, la délégation Centre-Val de Loire réunit ses adhérents tous les deux mois pour partager les thématiques débattues en Conseil national, partager les informations et contribuer ainsi à une dynamique régionale plus forte. En ce sens, la délégation régionale travaille au développement de ses membres adhérents et plus particulièrement à une représentativité accrue des équipes artistiques (deux d'entre elles ont ainsi récemment adhéré au syndicat).

La délégation propose également des temps d'information sur des thématiques spécifiques. En juin, elle propose ainsi une réunion de présentation du dispositif Pass culture à une quarantaine d'équipes artistiques du territoire (adhérentes ou non). Cette initiative fait suite à une réunion de la délégation régionale durant laquelle les équipes artistiques présentes ont partagé leur manque d'informations à ce sujet. Cette présentation est animée par Julie Leroy, en charge du développement du dispositif en Centre-Val de Loire, et permet aux équipes de mieux appréhender celui-ci et de s'en saisir plus aisément si elles le souhaitent.

La délégation prend également part au module de formation proposé par le Syndeac, le SNSP et le Profedim et dispensé par l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail) sur la thématique des violences et du harcèlement sexuel et sexiste. Dix-sept adhérents de la délégation y participent.

La délégation rédige en mai un courrier co-signé avec la présidence du syndicat à l'attention de la préfète de Région afin d'enrayer une problématique récurrente, depuis plus de deux ans, sur le versement des subventions de fonctionnement de la DRAC Centre-Val de Loire aux structures labellisées du territoire. Ce dysfonctionnement génère ainsi régulièrement des situations financières très délicates et contraint certaines de ces structures à mettre en place un dailly ou à solliciter des facilités de caisse très conséquentes entraînant des frais bancaires importants. Ce courrier a pour effet d'activer le versement à certaines structures. La délégation reste naturellement attentive à ce sujet.

La délégation est aussi active dans la mise en place du futur COREPS et participe ainsi à plusieurs réunions de travail avec les représentations syndicales d'employeurs et de salariés du territoire.

Il est à noter que cette mise en place est particulièrement poussive à l'échelle de la DRAC Centre-Val de Loire. Néanmoins, la première réunion de cette nouvelle instance régionale devrait se tenir à l'automne. Le binôme qui représentera le Syndeac est d'ores et déjà constitué : il s'agit de Cécile Loyer, Compagnie C.Loy, et Didier Girard, Centre dramatique national de Tours.

C'est par ailleurs la plateforme Métiers Culture qui assurera la coordination administrative du COREPS.

La délégation poursuit par ailleurs son investissement au sein de l'intersyndicale employeurs du territoire, avec le PROFEDIM, le SMA, le SNSP et le SYNAVI. Elle participe régulièrement à des réunions de travail et des rendez-vous avec les élus des collectivités territoriales ou leurs services.

Enfin, la délégation s'organise pour assurer sa représentation à chaque conseil national qu'il soit en présentiel ou en visioconférence. Elle se tient ainsi régulièrement informée de l'actualité syndicale et peut la partager avec ses adhérents de manière tout aussi régulière.

Grand Est

Laurence Méner, TJP, est reconduite à la délégation Grand Est, accompagnée de Bertrand Sinapi, Pardès Rimoni, avec la volonté d'une gérance collégiale. Trois réunions de la délégation ont lieu cette année, car l'actualité ne rend pas possible plus de rendez-vous.

Concernant le COREPS, la délégation régionale est toujours en attente de sa mise en place et nomme nos représentants Laurence Méner et Olivier Perry, SN Nancy. La DRAC prévoit son instauration à compter de septembre 2022.

L'actualité du conseil consultatif du Conseil régional est inexistante, car il n'y a aucun rendez-vous depuis l'élection des nouveaux conseillers régionaux et nouvelles conseillères régionales, ce qui est déploré par l'ensemble de la délégation. Il en va de même pour le Conseil territorial de la culture.

Charles Tordjman, représentant au CESER, est le rapporteur d'un texte sur les droits culturels. De plus, le CESER présente un avis sur « le chemin d'une politique culturelle renouvelée » adopté à l'unanimité par l'assemblée régionale.

Des lieux connaissent des difficultés cette saison face aux municipalités. Le Syndeac Grand Est signe des courriers en intersyndicale, soit d'alerte aux financeurs, soit de soutien aux équipes malmenées.

Hauts-de-France

Cette saison est celle de l'élection de la délégation du syndicat en Hauts-de-France qui voit se conforter en novembre les deux délégués nationaux en région précédemment élus.

La délégation se réunit une fois par mois, souvent la semaine après le conseil national, pour partager les informations d'actualité. Ces réunions sont proposées en visioconférence et une très grande majorité des adhérents peuvent ainsi participer à ces temps de discussions et d'échanges.

La délégation organise fin février et début mars des rendez-vous avec les représentants de la DRAC et de la Région pour aborder les questions liées à la situation des adhérents au niveau régional, la mise en place du Plan de relance pour l'année 2022 et la mise en place du COREPS souhaitée par la DGCA.

La délégation Hauts-de-France est un des membres actifs du CRAC (Collectif régional pour l'art et la culture) en raison de sa participation régulière aux réunions et à la rédaction de courriers et de documents militants. La délégation participe également au sous-groupe de travail dédié à la filière du spectacle vivant : charte éthique de bonnes pratiques lieux/compagnies, propositions pour dispositifs favorisant la circulation des œuvres et des artistes.

En avril et mai, les membres de la délégation se mobilisent pour obtenir des explications clarifiant les règles liées à la dépense subventionnable édictées par le Conseil régional. Ils se mobilisent également pour soutenir les structures adhérentes mises en difficulté par certaines collectivités (les mairies, en particulier).

En fin de saison, la délégation Hauts-de-France s'engage dans la rédaction d'un texte pour agir concrètement pour une parité réelle dans les lieux et les compagnies.

Enfin, plusieurs membres de la délégation des Hauts-de-France participent régulièrement aux groupes de travail mis en place par le Syndeac à l'échelon national.

Île-de-France

Véronique Felenbok, Compagnie du Kairos en binôme avec Vincent Eches, La Ferme du Buisson, sont élus le 12 novembre 2021. À la suite du départ de Vincent Eches, François Ben-Aïm, Compagnie CFB 451 est élu délégué suppléant lors de la réunion du 16 juin 2022. De plus, un collectif d'une quinzaine de personnes est constitué pour appuyer le binôme et participer à la vie de la délégation.

Dans le cadre de l'intersyndicale Île-de-France, la délégation régionale Ile-de-France interpelle Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles Île-de-France, sur l'état des lieux du spectacle vivant. Le Plan de relance 2021 a été dépensé très vite, au plus facile, mais pas au plus efficace, pour les acteurs et réseaux franciliens. Par ailleurs, suite à l'action réalisée dans le cadre de LAPAS (Association des professionnels de l'administration du spectacle) à laquelle Véronique Felenbok contribue, le constat est fait qu'en Île-de-France le fonds de solidarité n'aide pas les compagnies les plus fragiles. Malgré son engagement et les demandes répétées, les chiffres de la répartition du plan de relance 2021 et les prévisions pour 2022 ne sont pas communiqués. Le courrier de Laurent Roturier apporte une réponse positive à la problématique de l'assujettissement des subventions à la TVA ou à la taxe sur les salaires, mais pas de précision sur l'absence de la mention du dégel de précaution dans la rédaction des différentes conventions.

La délégation régionale prend contact avec la Région sur différents sujets: les enjeux budgétaires, les difficultés dans la mise en place des dispositifs régionaux pour les compagnies, les questions liées à l'émergence, les crédits de l'été culturel, les délais des actions culturelles, la question des lycées, les Olympiades et la répartition territoriale des aides.

François Ben-Aïm participe au rendez-vous entre les représentants de la Région (Valérie Péresse, Florence Portelli, Frédérique Dumas, Eric Gross) et les organisations syndicales du 9 juillet à Avignon. Un rendez-vous plus technique ayant pour objet une remontée sur chaque dispositif doit avoir lieu prochainement.

Normandie

Les élus, Jacques Peigné, CDN Normandie et Valérie Baran, Le Tangram, continuent les travaux de la délégation régionale Normandie en organisant environ une fois par semestre des réunions de travail. La délégation régionale normande a toujours des difficultés à mobiliser ses adhérents et cette dernière réunion en est encore l'exemple. Même s'ils sont peu nombreux à participer, ces temps d'échange permettent toutefois de se retrouver et notamment de rencontrer les nouvelles équipes.

La délégation échange beaucoup sur les situations locales suite aux dernières élections, relaye l'importance pour chacun de communiquer avec les élus locaux et de mobiliser au maximum celles et ceux qui sont régulièrement présents dans les structures adhérentes afin d'alerter rapidement en cas de besoin.

Avec les plans de relance de la DRAC et de la Région Normandie, la situation des équipes artistiques et des structures est relativement bonne en avril 2021.

Les adhérents ne réussissent pas à obtenir des informations précises sur ces plans de relance mais de nombreuses compagnies et l'ensemble des structures sont accompagnés par les plans d'urgence en 2021 et les plans de relance en 2022 de la Région et de la DRAC.

La situation complexe du Tangram, scène nationale d'Évreux est évoquée ainsi que l'inquiétude devant l'élection pour la première dans ce département de trois députés Rassemblement National.

Le COREPS n'est pas encore mis en place en Normandie. Une première réunion a finalement lieu avant l'été, mais pour l'instant aucune autre réunion n'est programmée. Il est envisagé que l'ODIA, l'agence régionale, en assure la coordination mais cela n'est pas acté par la Région et la DRAC.

Jacques Peigné est proposé par la DRAC pour siéger au CESER. Néanmoins, il y renonce faute de disponibilité. Le représentant est désormais le chorégraphe Dominique Boivin, Arsenal à Val-de-Reuil.

Nouvelle-Aquitaine

À la suite des élections qui ont lieu le 25 octobre 2021, la nouvelle délégation régionale est composée de Damien Godet, Scène nationale du Sud-Aquitain et de Catherine Riboli, compagnie NOM'NA.

Au cours de la saison 2021- 2022, quatre réunions de la délégation régionale sont organisées en visioconférence et une en présentiel au Théâtre de l'Union, CDN de Limoges. Les réunions sont organisées de manière à pouvoir rendre compte à la fois des conseils nationaux, et des réunions de COREPS auxquelles assistent notamment Catherine Riboli et Isabelle Hermann, Le Meta, CDN de Poitiers.

Les réunions en visioconférence réunissent en moyenne 7,75 participants, incluant une permanente du Syndeac et les deux délégués régionaux, ce qui réduit le nombre moyen des autres participants à moins de cinq adhérents par réunion, dans une région grande comme l'Autriche...

La réunion en présentiel à Limoges connaît une meilleure fréquentation en réunissant quinze personnes en tout. Cette réussite en termes de fréquentation, ainsi que la taille de la région et les contraintes de transports nous confortent dans l'idée de n'organiser qu'une seule réunion en présentiel par saison.

Parmi les principaux sujets abordés au cours de la période considérée, outre les actualités liées aux sujets évoqués en Conseil national ou en COREPS, l'évolution de la situation sanitaire et ses conséquences sur les activités des structures, lieux et compagnies, font l'objet de nombreux échanges surtout en début de saison.

Par la suite, ce sont les problématiques de financements et de situations politiques parfois délicates qui ont pris le dessus: la question des injonctions faites par certaines collectivités, y compris l'ingérence dans les programmations, se retrouve désormais dans de nombreuses structures. La question de la relation aux élus devient fondamentale. Elle nécessite de dépasser la notion de «pédagogie à faire auprès des élus» et d'aller vers un dialogue plus constructif ainsi que vers une meilleure connaissance mutuelle.

Du côté des équipes artistiques, les préoccupations portent surtout sur le rapport entre le nombre de productions disponibles, qui s'est fortement accru en conséquence des périodes de création qui ont eu lieu pendant la crise sanitaire, et les possibilités de diffusion qui semblent inexorablement se réduire. Ce sujet préoccupe bien évidemment aussi les lieux qui

font face par ailleurs à des hausses de coûts importantes en raison de l'inflation, et de manière particulièrement forte dans les lieux qui ont les fluides à leur charge.

Occitanie

Nicolas Dubourg, président du Syndeac, Théâtre La Vignette et Sandrine Mini, Scène nationale de Sète, sont élus délégués régionaux.

Réforme de la région Occitanie: suite à la réélection de Carole Delga à la présidence de la Région Occitanie et fort des retours glanés dans le cadre des «Jeudis de la culture» (temps d'échanges organisés par la région Occitanie durant la pandémie) la région Occitanie décide de repenser ses dispositifs d'aides auprès des équipes et des opérateurs culturels à partir de 2023.

L'année est rythmée par de nombreux temps de travail avec la collectivité et d'autres syndicats pour avancer sur cette réforme.

Malgré les mises en garde répétées, notamment un rendez-vous en USEP-SV avec l'élue à la culture et de nombreux échanges avec les techniciens, des conventionnements aux équipes artistiques ont été abandonnés. Votés en juillet 2022, ces nouveaux dispositifs sont aujourd'hui actifs.

Ces différents débats permettent malgré tout la mise en place d'un vrai travail concerté et organisé au sein de l'USEP-SV Occitanie à l'image de ce qui se fait au niveau national, afin de défendre avec plus de force des positions communes.

Remise en route du COREPS: à la suite de la publication de la nouvelle circulaire encadrant le fonctionnement des COREPS, plusieurs réunions de travail ont lieu afin de cadrer le fonctionnement du COREPS en Occitanie. La délégation du Syndeac défend l'idée d'un fonctionnement à l'image du CNPS où les stratégies culturelles de l'État et des différentes collectivités puissent être construites en concertation avec les syndicats au sein du COREPS.

Pays de la Loire

En région Pays de la Loire, les élus Erika Hess, CCN de Nantes et Yves Jourdan, Lieu Unique, assurent une continuité des travaux de la délégation en organisant des réunions de travail avec les adhérents.

Les délégués participent aux premiers travaux du COREPS nouvellement mis en place en Pays de la Loire: deux réunions visant à organiser le règlement intérieur et les premiers chantiers. Ont accepté de représenter le Syndeac dans cette instance Yves Jourdan et Fabien André.

Les délégués régionaux contribuent également à alerter en juillet 2022 la Région Pays de la Loire sur les impacts de leur décision de mettre fin, sans concertation, au E-Pass Culture Région accessible aux élèves de l'enseignement supérieur. La décision d'annulation du dispositif ne semble pas pouvoir être remise en cause.

Région Sud

Les adhérents de la région Sud procèdent à une nouvelle élection de délégués: Clara le Picard, Compagnie À table, et Haïm Menahem, Théâtre Joliette sont élus. Des mails récapitulatifs pour favoriser une diffusion et une mémoire des sujets abordés sont mis en place. La délégation est très mobilisée dans le dialogue avec la Région Sud autour de la guerre en Ukraine. Les protocoles Covid ont de lourdes conséquences sur la saison que la déléguée fait remonter. Le changement de DRAC amène la délégation à rencontrer la nouvelle équipe et à mettre en place un rendez-vous trimestriel de co-construction. D'autre part, la délégation est active dans les COREPS et l'intersyndicale et elle prend contact avec les différentes collectivités territoriales. Avec la mise en place de la part collective du Pass culture, la délégation facilite la diffusion des informations entre les adhérents.

***II. Les
commissions
et groupes
de travail***

Commission Affaires économiques et sociales

Composée d'adhérents (directeurs, directeurs adjoints, et administrateurs des établissements et des équipes artistiques), parfois de personnalités du secteur, la commission affaires économiques et sociales a deux missions principales :

- Elle traite des sujets de l'actualité sociale et politique; elle anticipe à ce titre les discussions législatives et réglementaires, elle fait remonter au Conseil national toutes questions de son champ qui nécessitent une mobilisation syndicale et participe aux interprétations nécessitées par l'actualité. Elle doit souvent se réunir dans l'urgence pour tenir compte du calendrier de négociations ou de l'actualité.
- Elle prépare les mandats soumis au Conseil national dans le cadre de la négociation sociale relevant de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) et accompagne le déroulement des négociations. Elle traite de tous les sujets légaux et conventionnels, du suivi et de la concertation avec l'État et les collectivités, y compris réglementaires.

L'actualité de la commission est extrêmement bouleversée par la crise qui traverse l'ensemble du secteur. Malgré cela, il faut continuer à accompagner les négociations pendant leur déroulement. Cette année, plusieurs nouveaux accords sont signés. Parmi les plus importants, on citera entre décembre 2021 et 2022: deux accords sur les salaires, une modification de la nomenclature des emplois de la filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle et la création d'un titre dédié à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la convention collective.

Comme pour le service juridique du syndicat, l'ensemble du travail est orienté pour accompagner au mieux les adhérents, tant pour l'interprétation des textes que pour organiser le partage rapide d'informations, et l'orientation des négociations. Le travail des groupes de réflexion interne ne trouve pas encore son déploiement, ce qui sera l'enjeu de cette nouvelle année. Cependant, celui consacré à l'intermittence, issu de la commission sociale, participe de façon très utile à la réflexion et à l'expertise des problématiques de l'accompagnement des salariés artistes et techniciens.

Commission Service public de l'art et de la culture

Le travail réalisé l'an passé par la commission aboutit en début d'année 2022 à la publication d'un livret intitulé Pour un service public de l'art et de la culture (SPAC), organisé autour de trois axes principaux :

- territoires, expérimentation, projets situés;
- usage des lieux;
- dimensions économiques, enjeux de gouvernance.

Les quinquennats s'enchaînant sans qu'aucune vision ni stratégie de politique culturelle n'émerge nationalement, il est apparu essentiel que le Syndeac soit porteur de propositions à soumettre au débat public. Dans un élan plus offensif que défensif, le syndicat a ainsi mis sur la table 13 propositions pour un new deal culturel. Ces propositions traitent aussi bien des problématiques budgétaires que de la nécessaire réorganisation de l'administration centrale ou du besoin d'une nouvelle alliance avec les collectivités territoriales. Elles s'accompagnent par ailleurs des 11 engagements du Syndeac, chaque engagement faisant l'objet d'un groupe de travail interne (cf. ci-après).

Ce livret *SPAC* a permis au Syndeac de solliciter les candidats à l'élection présidentielle 2022 et d'organiser un débat avec leurs représentants sur la question culturelle. A la fois synthétique et exhaustif, le livret *SPAC* peut par ailleurs servir de point d'entrée dans la relation du Syndeac avec les nouveaux députés et, plus généralement, avec tous les élus. La commission a pour tâche, d'ici à 2023, de faire vivre ce livret auprès de tous les partenaires du Syndeac.

Commission Régions et territoires

Les collectivités territoriales, principales financeuses des acteurs culturels publics, ont besoin des lieux culturels et des équipes artistiques pour «faire vivre leur territoire». Les acteurs culturels, eux, ne peuvent travailler sans l'aide et la coopération étroite des multiples interlocuteurs territoriaux (régions, départements, métropoles, intercommunalités, communes).

Pourtant, dans un contexte budgétaire chaque jour plus contraint, la relation entre les lieux culturels, les équipes artistiques, les collectivités territoriales et les élus locaux est de plus en plus interrogée et ses fondements remis en cause. Aussi, le Syndeac souhaite être moteur des discussions autour de ces problématiques qui sont au cœur des préoccupations de tous les opérateurs culturels.

Cela se traduit aujourd'hui par une volonté marquée de se rapprocher des différentes associations d'élus - Association des maires de France, Régions de France, France urbaine, Association des maires ruraux de France, Assemblée des départements de France - afin de construire avec elles des relations structurantes, constructives et pérennes.

La commission *Régions et territoires*, créée à cet effet, travaille ainsi de concert avec toutes les collectivités territoriales afin de défendre le service public de l'art et de la culture et d'imaginer les politiques culturelles territoriales de demain. Échanges nourris, participations régulières aux *commissions culture* des associations d'élus mais aussi à leurs congrès et salons annuels: le travail engagé porte déjà ses fruits et va s'intensifier avec, en point d'orgue de l'année 2022, la tenue d'un séminaire de travail de deux jours co-organisé avec différentes associations d'élus autour du thème *L'art et la culture dans les territoires: un service public essentiel*.

Groupe de travail transversal Transition écologique

Priorité de la nouvelle mandature, la question de la transition écologique du spectacle vivant fait apparaître, au sein du Syndeac comme dans l'ensemble du secteur, des problématiques qui vont bien au-delà de la seule question environnementale. Le groupe de travail est en effet rapidement convenu qu'aborder ce sujet sous le seul angle du recyclage des déchets, de l'alimentation non carnée dans les restaurants-buvettes ou de l'interdiction des gobelets en plastique, était largement insuffisant.

A risque global, mesures globales. Le groupe de travail se fixe donc comme objectif de faire naître un nouveau modèle dans lequel évoluer, ce qui implique de repenser complètement la structuration même du secteur culturel. Les réflexions pour réduire l'empreinte carbone doivent être structurelles (mobilité décarbonée des publics, concurrence entre lieux et tournées raisonnées, redéfinition du travail artistique, etc.). Le groupe de travail s'inscrit dans une stratégie syndicale de conviction des pouvoirs publics, nationaux et européens, seuls à pouvoir activer des leviers macros (législatifs, financiers et politiques).

Les différents événements organisés sur ce thème par le Syndeac ou auxquels le Syndeac prend part cette année (Grand Débat à Avignon en juillet, initiative européenne *Where to land, embedding European performing arts in the New Climate Regime* en octobre, Assemblée Générale de Pearle* en novembre...) participent de ce mouvement global. Les changements de comportements individuels et de branche que le Syndeac promeut sont nécessaires mais rencontreront un plafond de verre que seules des inflexions majeures dans la gouvernance pourront briser.

Groupe de travail transversal *ÉgalitéS*

Dans la poursuite des travaux du groupe menés l'an passé, le livret *La Place des artistes femmes programmées dans le spectacle vivant public* est paru en début d'année 2022. Les chiffres laissent apparaître, sans surprise, des écarts importants entre femmes et hommes: les premières sont moins programmées que les seconds, quel que soit leur apport (autrices, artistes au plateau ou metteuses en scène), le lieu de diffusion (CDN, CCN, SN...) ou la discipline (théâtre, danse, marionnette...).

L'agrégation des données montre par exemple que seuls 35% des spectacles programmés dans notre réseau de scènes publiques sont réalisés par des femmes et que, compte tenu du nombre de représentations inférieur et des jauges plus petites qui leur sont assignées, les créatrices ne présentent leurs œuvres qu'à 31% du public potentiel.

L'opération de comptage est bien évidemment renouvelée cette année et le sera jusqu'à ce que la parité soit atteinte, garantie et stabilisée.

Par ailleurs, le groupe de travail *ÉgalitéS* a élargi son champ d'analyse. Ses réflexions actuelles s'articulent autour de deux volets principaux :

- la « parité réelle », c'est-à-dire promouvoir, au-delà d'une égalité de présence, une égalité de moyens ;
- la représentativité du spectacle vivant public, c'est-à-dire définir et activer les leviers qui permettront demain d'avoir autant de visages et de corps non-blancs dans notre secteur qu'il y en a dans notre société.

C'est pourquoi le nom du groupe de travail *Égalité et diversitéS* a évolué en *ÉgalitéS*: le Syndeac souhaite faire comprendre que toutes ces problématiques sont liées et qu'à l'intersection des différents enjeux, le dénominateur commun à rechercher est l'égalité. Comme le Syndeac s'y est engagé, un colloque sur ces sujets va être organisé prochainement.

Groupe de travail transversal *Évaluation*

Ce nouveau groupe de travail est une matérialisation logique des pistes évoquées dans le livret *Pour un service public de l'art et de la culture*. L'évaluation est au cœur du secteur culturel public: qu'elle concerne les lieux labellisés ou les équipes artistiques, ses conséquences sur le travail des acteurs culturels, leurs conditions d'activité et le maintien même de leur existence, est considérable.

Les services déconcentrés de l'État, par les DRAC, comme les collectivités territoriales, souhaitent pouvoir justifier du bon emploi de l'argent public dans le champ culturel. Vœu légitime aussi longtemps qu'il n'entrave pas, par les logiques d'évaluation qu'il instaure, le bon fonctionnement du secteur. Or, l'évaluation des équipes artistiques comme des lieux est, à ce jour, complètement contre-productive. Logique quantitative plutôt que qualitative, démultiplication d'indicateurs chiffrés, manque de cohérence entre les objectifs assignés et les moyens alloués, etc. L'évaluation n'est plus cohérente avec les missions d'intérêt général que les adhérents du Syndeac poursuivent.

Le Syndeac entend partager d'ici septembre 2023 ses propositions pour un nouveau modèle d'évaluation des acteurs culturels. Pour y parvenir, le groupe de travail s'est structuré en trois sous-groupes :

- les réflexions autour du temps long: redéfinir les objectifs des équipes artistiques et la valorisation de leur travail en dehors des représentations (temps de recherche/création, présence sur le territoire, implantation pérenne dans un lieu) pour questionner l'évaluation ;
- les réflexions autour de l'empreinte territoriale: comment évaluer l'apport d'un lieu culturel au territoire dans lequel il est implanté? Quels critères qualitatifs et quelles valeurs (sociales, symboliques...) associés aux lieux culturels peut-on proposer pour repenser leur évaluation ?
- les réflexions avec les partenaires: initier le dialogue avec les institutionnels sur ce sujet, prendre le pouls et construire, avec eux, l'évaluation de demain.

Groupe de travail transversal *Circulation internationale des artistes et des œuvres*

Les travaux du groupe de travail *Circulation internationale des artistes et des œuvres (CIAO)* constituent une priorité syndicale dans le cadre du nouveau mandat 2021-2023 du Syndeac.

Alors que ce sujet est principalement abordé sous l'angle du rayonnement culturel, et que l'échange symbolique dans le cadre de la diplomatie culturelle prévaut sur la rencontre artistique, la confrontation d'idées et la construction de liens, l'objectif du groupe est de remettre la vision artistique au cœur des échanges internationaux et d'en faire une thématique portée par le ministère de la Culture plutôt que par le ministère des Affaires Étrangères

Pour cela, des axes de travail prioritaires sont élaborés : les raisons pour lesquelles des artistes circulent, l'équation enjeux écologiques et nécessité de faire circuler les artistes et les œuvres, l'inscription de la dimension internationale dès la phase initiale du projet, les formalités et contraintes administratives, les outils à développer et à renforcer.

Par ailleurs, le Syndeac participe aux Assemblées générales et aux réunions organisées par Culture Action Europe et Pearle*, au Comité du dialogue social européen de la Commission européenne, ainsi qu'aux divers événements organisés par Relais Culture Europe.

Groupe de travail transversal *Équipes artistiques*

Ce groupe de travail est animé par Bouba Landrille Tchouda et Catherine Riboli et représenté au Bureau par Anne Monfort. En 2022, la structuration des travaux mise en place en 2021 est renforcée dans ce groupe de travail. Les plénières (8 par an) réunissent l'ensemble des équipes artistiques et favorisent une réflexion collective, une réactivité plus précise sur l'actualité et un positionnement stratégique et politique des équipes artistiques au sein du Syndeac.

Le groupe de pilotage dont l'effectif a doublé, se réunit chaque mardi précédant le conseil national. Ces séances permettent de synthétiser les travaux des plénières et de les inscrire dans la vie et l'action du syndicat en portant en Conseil national les réflexions, les analyses et les propositions des compagnies.

Les travaux des équipes artistiques se concentrent cette année autour du questionnement des modèles de production, d'une veille attentive sur le premier déploiement de la réforme des aides aux équipes artistiques, ainsi que sur les dispositifs «action collective» du Pass culture ouverts aux équipes artistiques à partir du printemps 2022.

Ce groupe de travail est particulièrement vigilant à ce que les conséquences de la crise sanitaire sur les équipes artistiques soient mesurées, actualisées et prises en compte dans les négociations à venir.

Groupe de travail sectoriel *Danse*

À la suite des réflexions engagées lors de la précédente mandature, des propositions en faveur du secteur chorégraphique font l'objet d'une synthèse *Plan pour la danse, un aménagement chorégraphique du territoire* pour travailler avec l'ensemble du milieu dans une vision politique et fédératrice.

Le travail mené en 2021 par le Syndeac avec l'A-CCN, A-CDCN, Chorégraphes associé·e·s et LAPAS se poursuit en 2022 afin que les constats soient intégrés et les propositions entendues par la DGCA et le ministère. Ainsi, un rendez-vous avec Laurent Vinauger et David Mati à la Délégation à la Danse au ministère de la Culture a lieu en février sur le thème de l'insertion professionnelle des chorégraphes, un des principaux axes du Plan pour la danse. Un autre rendez-vous est en cours d'être organisé avec la Délégation Danse pour présenter la synthèse de travail.

Par ailleurs, le *Plan pour la danse* est partagé auprès d'autres disciplines insuffisamment soutenues, notamment la musique et marionnettes, afin de faire bénéficier aux groupes de travail correspondants les analyses et les propositions déjà formulées.

Groupe de travail sectoriel *Musique*

Le Bureau du Syndeac rappelle, au début de sa nouvelle mandature, la nécessité de réinvestir massivement la question musicale, c'est-à-dire renforcer le soutien de nos adhérents sur les sujets y afférents, affermir notre analyse du secteur musical public et, à terme, produire une position syndicale concertée sur le sujet. Tels sont les objectifs du groupe de travail.

Se renforcer en interne est un préalable obligatoire à ces travaux. L'élargissement, en cours, de notre base d'adhérents concernés par cette thématique (en plus des scènes pluridisciplinaires, par exemple, des centres de création musicale, des scènes de musiques actuelles) permet d'agréger les points de vue et les expertises.

L'omniprésence du Centre National de la Musique (CNM) depuis sa création en 2020 accapare, à juste titre, beaucoup d'attention. Elle n'est pas sans poser de nombreuses questions à la tête desquelles la nature de son rôle, de ses missions et attributions au regard de ceux du ministère de la Culture et de sa délégation à la Musique. Le Syndeac, qui siège au sein du Conseil d'administration du CNM et dans nombre de ses commissions, entend à ce titre représenter le service public dans cette instance puissante de la politique publique de la musique.

Les réflexions menées depuis l'an passé ainsi que les échanges avec le groupe de travail *Danse* ouvrent la perspective d'un futur *Plan pour la musique* à l'horizon 2023. Si les enjeux liés au CNM y tiendraient évidemment une bonne place, ils ne doivent pas faire disparaître les enjeux de fond de la place de la musique dans notre écosystème de service public (conditions de travail, « dé-silo-isation » de la discipline, soutien à la création contemporaine, droits d'auteur, etc.).

Groupe de travail sectoriel Marionnettes

Le groupe de travail sectoriel Marionnettes est reformé en début d'année avec entrain et ambition, à l'initiative d'un trio, Béangère Vantusso, Laurence Méner et Bruno Lobé qui le coordonnent.

Ce groupe mène une réflexion sur l'élaboration d'un plan pour la marionnette, s'inspirant du groupe de travail sectoriel *Danse*. L'objectif étant de redéfinir de manière globale les enjeux et les besoins de la discipline.

Ainsi, trois sous-groupes de travail sont ouverts aux intervenants extérieurs de la discipline telles que les associations Thémaa ou Latitude Marionnette qui ont d'ores et déjà commencé à plancher sur trois grandes thématiques :

- métiers de marionnettistes (formation, professionnalisation, insertion, reconnaissance métier, recherche universitaire);
- visibilité (diffusion, public, territoire, international);
- création, expérimentation (recherches artistiques, droit d'auteur, moyen, espace, temps, etc.).

Dans un même temps, sont prévues des plénières pour mettre en commun les avancées des différents sous-groupes et orienter les prochains travaux.

Groupe de travail sectoriel Scènes conventionnées

Les scènes conventionnées forment un réseau porteur d'une ambition forte dans sa présence dans nos territoires. Le groupe de travail des SCIN (Scènes conventionnées d'intérêt national) mène une réflexion sur leurs spécificités et notamment sur les relations avec les collectivités territoriales et les services de l'État.

Les réunions portent principalement sur la remise en question des conventionnements, des projets des SCIN par certaines collectivités, des retards sur les conventions et une grande complexité de relations avec certaines tutelles, ce qui tend à fragiliser les relations avec les autres partenaires financiers.

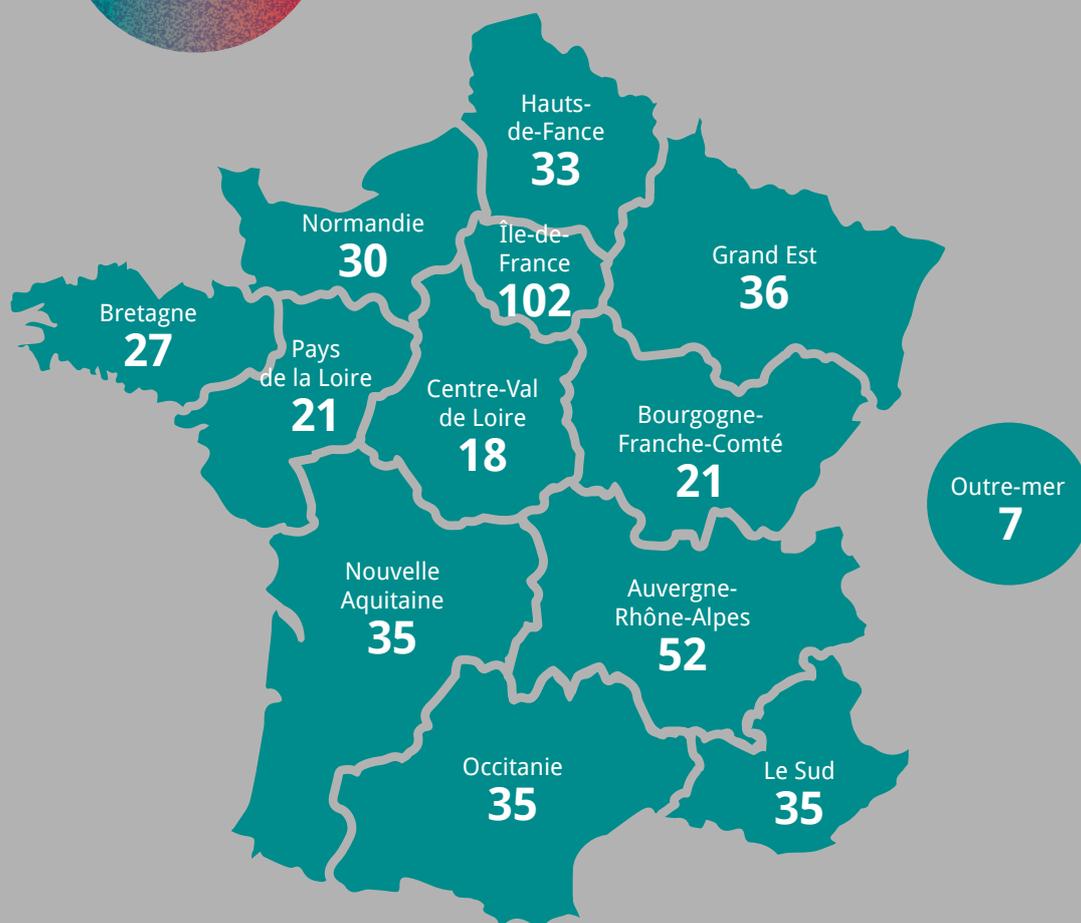
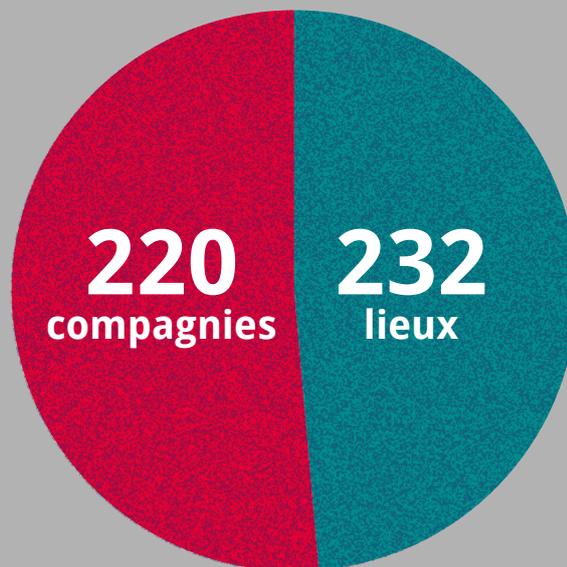
Le groupe de travail participe également aux travaux sur la production. Parmi les propositions des scènes conventionnées : mieux investir dans l'accompagnement des artistes, financer et encourager le temps long, financer les résidences tremplin, équilibrer les moyens pour les disciplines peu représentées et pour les structures d'accueil, associer les élus, les interlocuteurs du territoire aux projets artistiques, encourager les productions partagées, la mutualisation des dispositifs.

Ainsi, un rendez-vous avec Véronique Evano, cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux au ministère de la Culture est en cours d'être organisé afin de faire un état de lieux des premières années depuis l'appellation SCIN, de réaffirmer les spécificités des scènes conventionnées et d'interroger la vision stratégique de l'Etat sur ces enjeux.

III.

***Portrait des
adhérent·es***

JUILLET 2021 À JUILLET 2022





Édité par le Syndeac

Syndicat national des entreprises
artistiques et culturelles

20, rue Saint-Nicolas 75012 Paris

Novembre 2022 - ne peut être vendu

ISSN 2497-1839

Directeur de publication: Nicolas Dubourg

Design graphique: atelier YUPI



Syndeac

20, rue Saint-Nicolas
75012 Paris
01 44 53 72 10
contact@syndeac.org
www.syndeac.org